

La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements

■ En 2014-2015, 4,4 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Le taux d'absentéisme annuel est de 2,8 % dans les collèges, de 5,2 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 13,1 % dans les lycées professionnels (LP).

Ce taux augmente toujours au cours de l'année scolaire et il varie aussi fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2015, l'absentéisme touche moins de 1,7 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 11,6 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves absentéistes.

Du fait de leurs absences, quel que soit le motif, y compris pour maladie, les élèves perdent en moyenne 5,9 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 1,3 %.

Dans la plupart des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour absentéisme aux directions académiques.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

■ Entre septembre 2014 et avril 2015, 4,4 % des élèves du second degré public ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne, et peuvent être considérés comme « absentéistes ». Cette proportion varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois sur l'autre, il augmente tout au long de l'année. Dans les collèges, le taux d'absentéisme moyen est de 2,8 %, et évolue de 1,6 % à 3,7 %, entre septembre 2014 et avril 2015. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), ce taux moyen est de 5,2 %, il passe de 2,5 % à 7,4 %, atteignant un maximum de 7,8 % en mars 2015. Dans les lycées professionnels (LP), il est de 13,1 % et varie de 9 % à 16,8 % entre septembre 2014 et avril 2015 (**FIGURE 1**).

1 – Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2014-2015 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,6	2,5	9,0	2,5
Octobre	1,6	2,8	9,2	2,6
Novembre	2,7	5,0	13,9	4,3
Décembre	2,9	4,9	13,2	4,4
Janvier	3,2	5,9	14,2	5,0
Février	2,8	5,3	12,0	4,3
Mars	3,7	7,8	16,3	6,1
Avril	3,7	7,4	16,8	6,0

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

Moins de 2,2 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

La proportion d'élèves absentéistes est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. Entre septembre 2014 et avril 2015, dans la moitié des établissements les moins touchés

par le phénomène, le taux d'absentéisme est toujours inférieur à 2,2 %. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, le taux dépasse 10 %, dès le mois de novembre.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés.



2 – Distribution de la proportion des élèves absentéistes en janvier 2015 (en %)

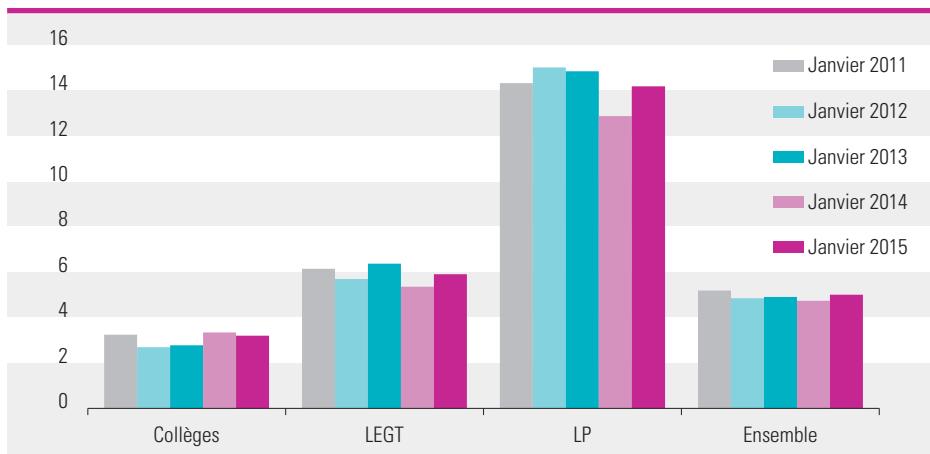
	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collèges	0,2	0,9	3,2	8,8
LEGT	0,9	2,8	7,2	17,6
LP	3,8	9,0	20,1	30,1
Ensemble	0,3	1,7	5,8	11,6

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,3 %), la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (1,7 %), 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (5,8 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (11,6 %).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

3 – Comparaison de la proportion d'élèves absentéistes en janvier 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2014).

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

En janvier 2015, sur l'ensemble des établissements, la moitié a moins de 1,7 % d'élèves absentéistes et un quart moins de 0,3 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 11,6 % (FIGURE 2). Les absentéistes du dernier décile représentent 52 % de la totalité des absentéistes du mois.

L'absentéisme reste stable depuis cinq ans

Tous types d'établissements confondus, le taux d'absentéisme persiste dans sa stabilisation autour des 5 % depuis janvier 2011. Selon le type d'établissement, l'évolution du taux d'absentéisme dans le temps est légèrement différente. Dans les collèges, l'absentéisme se maintient autour de 3 % lors des cinq dernières années. Pour les LEGT, il oscille autour des 6 % avec un seuil minimum de 5,4 % atteint en janvier 2014. Quant aux LP, comme les LEGT, ils accusent une baisse en janvier 2014 avec un seuil minimum de 12,9 %, mais leur taux d'absentéisme reste compris entre 14,2 % et 15 % les autres années (FIGURE 3).

L'absentéisme reste plus important en lycée professionnel

Le taux d'absentéisme est toujours sensiblement plus élevé dans les LP. Ainsi, en janvier 2015, les LP ont, en moyenne, 14,2 % d'élèves absents non justifiés quatre

demi-journées ou plus, contre 5,9 % dans les LEGT et 3,2 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges compte moins de 0,9 % d'élèves absentéistes et la moitié des LEGT moins de 2,8 %, cette proportion atteint 9 % pour la moitié des LP. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 30,1 % d'élèves absentéistes en janvier 2015, contre 17,6 % en LEGT et 8,8 % en collège.

Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. En 2014-2015, les LP connaissent entre deux et trois fois plus d'absentéisme que les LEGT et quatre fois plus que les collèges. Une orientation plus ou moins désirée, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les principales raisons.

Cependant, malgré leur taux d'absentéisme quatre fois plus élevé, la masse d'élèves absentéistes est deux fois moins importante en LP qu'en collège. En janvier 2015, les absentéistes en LP représentent 60 % des absentéistes en collège.

Les élèves perdent 6 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 5,9 % du temps d'enseignement.

En 2014-2015, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,4 % à 8,3 %, maximum atteint en février 2015 (FIGURE 4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 5,4 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 6 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 9,3 % d'heures d'enseignement.

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,3 % en moyenne, tous types d'établissement confondus et sur l'ensemble de l'année.

4 – Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement en 2014-2015 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	3,1	3,0	6,0	3,4
Octobre	4,2	4,9	8,8	4,8
Novembre	4,6	5,5	8,9	5,3
Décembre	6,1	6,4	9,2	6,5
Janvier	6,1	7,0	9,8	6,7
Février	7,8	8,1	11,7	8,3
Mars	5,9	6,4	9,9	6,4
Avril	5,2	7,0	10,1	6,1

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

5 – Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2014-2015 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,6	1,7	0,7
Octobre	0,7	1,2	2,9	1,0
Novembre	0,7	1,3	3,1	1,1
Décembre	1,0	1,6	3,2	1,4
Janvier	0,9	1,5	3,0	1,3
Février	1,2	2,1	4,0	1,7
Mars	1,0	2,0	3,5	1,5
Avril	1,1	2,3	4,5	1,7

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Le temps d'enseignement perdu chaque mois dépend moins directement du calendrier des vacances que le taux d'absentéisme : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé.

Ainsi, en janvier 2015, mois le plus travaillé, le taux d'absentéisme est, avec les mois de mars et d'avril, le plus élevé pour l'ensemble des établissements (5 %), alors que la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées n'est que de 1,3 %. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées (1,7 %), février, qui comprend moins de jours travaillés, compte un taux d'absentéisme plus bas (4,3 %) (FIGURES 4 ET 5).

L'absentéisme lourd touche en moyenne 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2014-2015, tous types d'établissement confondus, elle oscille entre 0,6 % et 1,4 %, maximum atteint en mars 2015.

Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2014-2015, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'an-

6 – Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées, par type d'établissement en 2014-2015 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,5	2,3	0,6
Octobre	0,3	0,5	2,2	0,5
Novembre	0,6	1,0	3,7	1,0
Décembre	0,5	1,0	3,0	0,9
Janvier	0,7	1,4	3,9	1,2
Février	0,4	0,8	2,8	0,8
Mars	0,7	1,9	5,0	1,4
Avril	0,6	1,6	4,4	1,3

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

née, de 0,5 % dans les collèges, de 1,1 % dans les LEGT et de 3,4 % dans les lycées professionnels, où il varie de 2,3 % à 4,4 % entre septembre 2014 et avril 2015, avec un pic à 5 % en mars 2015 (FIGURE 6).

Le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse 1 % dans seulement quatre départements sur cent

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – n° 2014-108 du 31 janvier 2014 – prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction académique les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayer par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes ne sont donc pas systématiquement signalés à la direction académique, compte tenu de la diversité des situations.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions académiques (DASEN).

Ainsi, la proportion moyenne d'élèves signalés est effectivement largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements de l'enseignement secondaire public, le taux d'élèves signalés à la direction académique est de 0,3 % en moyenne.

7 – Pourcentage d'élèves signalés aux DASEN en 2014-2015 (en %)

	Collèges	Lycées	Ensemble
Septembre	0,2	0,2	0,2
Octobre	0,3	0,3	0,3
Novembre	0,4	0,4	0,4
Décembre	0,4	0,5	0,4
Janvier	0,4	0,5	0,4
Février	0,4	0,4	0,3
Mars	0,4	0,4	0,4
Avril	0,4	0,4	0,4
Mai	0,3	0,2	0,3
Juin	0,3	0,1	0,2
Moyenne 2014	0,3	0,3	0,3

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur les élèves signalés pour absentéisme.

Il varie peu dans les collèges, oscillant entre 0,2 % et 0,4 %. Dans les lycées (LEGT et LP), ce taux varie de 0,2 % à 0,5 %, maximum atteint en décembre et janvier 2015 (FIGURE 7).

Quant aux élèves ayant déjà été signalés dans les mois précédents, ils représentent 27 % à 50 % des élèves signalés selon les mois, excepté septembre bien entendu. Dans les collèges, la part de ces récidivistes dépasse 50 % des signalements à partir de janvier 2015. Ces élèves sont particulièrement menacés par le décrochage.

En effet, comme le précise le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » dont le Premier ministre et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont présenté les mesures en novembre 2015, l'absentéisme est l'une des premières étapes d'un processus pouvant conduire au phénomène du décrochage scolaire.

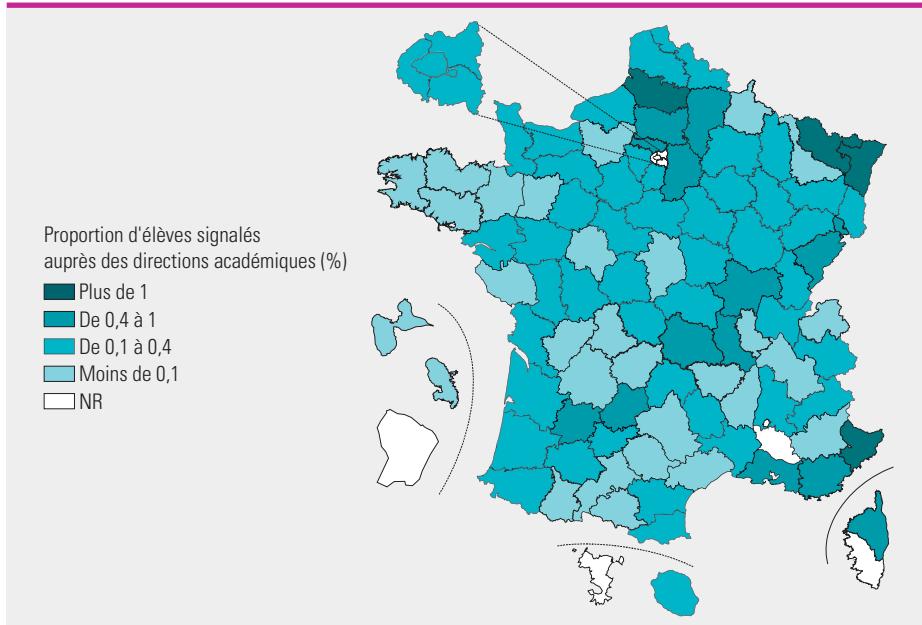
L'enquête réalisée auprès des DASEN montre que les signalements sont moins nombreux dans l'enseignement secondaire privé : la part d'élèves signalés y est vingt fois moins importante que dans l'enseignement public. En 2014-2015, dans l'enseignement secondaire privé, dans les collèges aussi bien que dans les lycées (LEGT et LP), le pourcentage d'élèves signalés aux DASEN oscille entre 0,01 % et 0,03 %.

Par ailleurs, le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2014-2015, pour ce qui concerne l'enseignement se-

condaire public, par département, le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse rarement 1 %. Seuls quatre départements, les Alpes-Maritimes (1,8 %), la Moselle (1,1 %), le Bas-Rhin (1,5 %) et la Somme (1,2 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans dix-huit départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,32 %, tout en restant inférieur à 1 % (**FIGURE 8**). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,30 %. Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

8 – Proportion d'élèves signalés à l'inspection académique – source DASEN – en 2014-2015 (en %)



Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Sources

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DASEN) sur les premier et second degrés public et privé. Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 65 % et 56 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables. La seconde enquête, exhaustive auprès des DASEN, concerne les dix mois de l'année

scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

À la rentrée 2013, l'échantillon nationalement représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré a été renouvelé, en incluant pour la première fois les DOM.

Définitions

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le taux d'absentéisme correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents

de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le taux d'absentéisme lourd est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion d'élèves signalés à la direction académique (DASEN) pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la direction académique tous les élèves absentéistes. ■

en savoir plus

⊕ Cristofoli S., « L'absentéisme des élèves soumis à l'obligation scolaire - Un lien étroit avec le climat scolaire et le bien-être des élèves », *Éducation & formations*, n° 88-89, MENESR-DEPP, p. 101-121, décembre 2015.

⊕ Cristofoli S., « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », *Note d'Information*, n° 05, février 2015.

⊕ Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport de diagnostic de l'Éducation nationale et du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 28 mars 2014.

⊕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr